

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021

### **2021 – 06** MARCHE PUBLIC POUR LA FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS HTA / BT

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 11 Février, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 4 février 2021, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20  
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain

Délégués titulaires absents :

Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois (excusé – pouvoir donné à M. Raymond CHARBONNIER)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Sylvain DESCARPENTRIES, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (remplace M. GEFFRAY)  
Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique (remplace M. ROBIN)  
Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20210211-2021-06-DE  
Date de télétransmission : 11/02/2021  
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Affichage le 11 février 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2018-31 du Comité syndical du 26 avril 2018, relative au lancement du marché de fourniture de transformateurs HTA/BT,

Considérant que le SYDELA est actuellement membre d'un groupement de commande pour la passation et l'exécution d'un marché de fournitures de transformateurs HTA / BT pour le réseau électrique de distribution publique, la remise en état technique et la destruction de transformateurs déposés,

Considérant que le groupement est composé des membres suivant :

- Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (37) ;
- Syndicat départemental d'énergie de la Loire Atlantique (44) ;
- Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (49) ;
- Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (85) ;
- Département de la Sarthe (72) ;
- Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Mayenne (53) ;
- Syndicat départemental d'énergie du Finistère (29) ;
- Syndicat départemental d'énergie du Morbihan (56) ;
- Syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir et Cher (41) ;
- Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (58).

Considérant que la convention constitutive du groupement de commande prévoit qu'un nouveau coordonnateur peut être désigné en vue de la passation du nouveau marché,

Considérant que le groupement de commande est coordonné actuellement par le SYDELA jusqu'au 30 juin 2021,

Considérant que le SIEIL, Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire, s'est proposé pour être le nouveau coordonnateur du groupement pour la passation et l'exécution du marché à venir,

Considérant que le remboursement des frais de gestion a été prévu, ces derniers étant fixés à 20 000 €, par la convention constitutive du groupement et répartis à part égale entre les membres du groupement,

Considérant que le nouveau marché public répondra aux caractéristiques suivantes :

- Accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum
- Passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert
- Conclu pour une durée de 30 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 jusqu'au 30 décembre 2023.
- Réparti en 5 lots :
  - Lot 1 - Transformateurs sur poteau 50 KVA et cabine 100, 160 et 250 KVA TPC
  - Lot 2 - Transformateur cabine non TPC 160 et 250 KVA
  - Lot 3 - Transformateur cabine non TPC 400 et 630 KVA
  - Lot 4 - Postes Ruraux Compacts simplifiés (PRCS) 50, 100 ET 160 KVA
  - Lot 5 - Remise en état technique, rachat, analyse et destruction de transformateurs

Considérant que le SYDELA estime son besoin, sur la durée globale du marché, à 1 400 000 € HT.

**Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver l'avenant n° 2 à la convention constitutive du groupement de commandes, désignant le SIEIL coordonnateur du groupement et d'autoriser le Président du SYDELA ou son représentant à signer ledit avenant, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures relatives nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **D'autoriser le Président du SIEIL ou son représentant, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes à passer, signer et notifier, au nom et pour le compte du SYDELA, le marché de fourniture de transformateurs HTA/BT pour le réseau électrique de distribution publique, la remise en état technique et la destruction de transformateurs déposés, dans les conditions précitées et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, et à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;**
- **D'attribuer et de verser au SIEIL, en qualité de coordonnateur du groupement, la participation SYDELA d'un montant de 2 000 euros.**

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**

